

aux vaisseaux canadiens, et ceux qui n'étaient pas familiers avec ce commerce ne pouvaient comprendre l'importance de cette concession aux vaisseaux canadiens. Sous la loi actuelle, les vaisseaux canadiens acquittés avec une cargaison de grains de Chicago, Milwaukee ou autres ports, ne pourraient arrêter à Buffalo ou Détroit pour y prendre une cargaison de charbon pour s'en revenir. Il en résultait que les vaisseaux canadiens étaient obligés de monter allège, et les propriétaires de navires canadiens ne pouvaient en conséquence lutter avec les propriétaires de navires américains, plus particulièrement dans des mortes saisons comme la dernière. Toutefois, si les propriétaires de navires canadiens obtenaient les concessions accordées par le traité, une grande partie du commerce de transport sur les lacs serait transférée aux navires canadiens. Ensuite on a prétendu que le traité ferait tort au commerce du bois de construction des Etats-Unis, un commerce immense qui emploie 200,000 hommes et \$40,000,000 de capitaux ; le Michigan l'année dernière ayant produit trois mille millions de pieds, ou dix fois autant que le district d'Outaouais. Le commerce de bois américain était en conséquence très puissant, et il avait employé tous ses efforts pour faire avorter le traité, car il savait qu'il causerait du tort à ses intérêts. Ensuite les fabricants et commerçants de laine américains protestèrent ; ils craignaient que les fabriques canadiennes qui faisaient d'excellentes étoffes trouveraient, si les barrières étaient abattues, un marché pour leurs effets parmi les quarante millions d'âmes de la République. Les agriculteurs des Etats-Unis protestèrent contre le traité, même ces cultivateurs de l'Ouest qui pouvaient, suivant l'hon. député de Niagara, chasser nos grains du marché américain. De fait, il y avait à peine une industrie dans les Etats-Unis qui n'avait pas pétitionné le Sénat, protestant contre la ratification du traité négocié par M. BROWN. Maintenant quels sont les intérêts qui s'opposèrent au traité ? Avons-nous entendu des objections de l'agriculteur, du commerçant de bois, du meunier, du pêcheur, du houilleur ? Non. Les grands intérêts du pays n'élèverent jamais la

voix contre le traité, ils étaient en faveur du traité, et savaient qu'il contribuerait à leur prospérité. Quant aux intérêts agricoles, à un point de vue libre-échangiste, le traité était sage, mais il voulait le considérer à un point de vue protectionniste. L'objet d'un tarif protectionniste était de développer nos industries manufacturières et créer un marché indigène pour les produits du sol qui ne pouvaient supporter les frais de transport à un marché éloigné ; et quoique le peuple pût payer plus cher pour les produits du tisserand, encore à la fin la balance des profits serait en leur faveur. La politique des Etats-Unis a été pendant des années une politique protectionniste extrême. Les contribuables du pays ont payé des mille et des millions de piastres pour créer leurs vastes manufactures indigènes et des marchés pour leurs produits, et afin d'avoir leurs Lowells, leurs Manchester, leurs Fall Rivers, leurs Providence et les diverses villes manufacturières des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Quel était le but de ce traité ? Eussions-nous établi des tarifs protectionnistes et créé un marché au moyen de droits les plus protectionnistes, il se serait écoulé un demi-siècle avant que notre marché fut dans une position égale au marché américain ; mais ce traité proposait d'abattre les barrières et nous donner l'avantage d'un marché qui leur avait coûté des millions à créer. Le grand Ouest, avec ses millions d'âmes, aurait contribué sa part de taxes pour fonder ces vastes industries manufacturières de l'Est ; mais ces endroits occupaient un rang secondaire vis-à-vis de nous, et si ce traité eût devenu loi il nous aurait mis non-seulement sur un pied d'égalité, mais plus avantageusement sur le marché qui leur avait coûté si cher. Si l'on examine ce traité à un point de vue protectionniste il se recommande à tous ceux qui croient à la protection pour créer un marché indigène. Il a fait parti du comité dont le devoir était d'examiner la condition des intérêts industriels de la Puissance, et des manufacturiers de toutes les parties du pays avaient comparu devant ce comité. Il a demandé invariablement à ces messieurs quelle était leur opinion sur les effets probables d'un libre-échange avec les Etats-Unis, sur la branche de leur commerce ou de leur